



Le nombre de nouvelles rentes AI demeure stable

Dans le cadre de :

Assurance-invalidité : faits et chiffres 2017

Date : 14 mai 2018

En 2017, 14 700 nouvelles rentes pondérées ont été perçues (en Suisse et à l'étranger). Depuis 2003, où il a atteint son maximum avec 28 200 nouvelles rentes pondérées, le nombre de nouvelles rentes a diminué de 48 % et est resté stable depuis 2012. En janvier 2018, le nombre de rentes en cours était de 217 200, soit 1900 rentes pondérées de moins que l'année précédente et environ 16 % de moins que l'effectif record enregistré en janvier 2006.

Nouvelles rentes

Le nombre de nouvelles rentes pondérées évolue de manière stable depuis 2012

En 2017, 14 700 nouvelles rentes pondérées ont été perçues (en Suisse et à l'étranger ; la pondération consiste à compter une rente entière pour 1, trois quarts de rente pour 0,75, une demi-rente pour 0,5 et un quart de rente pour 0,25, en vue de chiffrer le coût des rentes). Ainsi, ce nombre a diminué de 48 % depuis l'année 2003, où il culminait à 28 200, et il a évolué de manière stable depuis 2012.

Rentes en cours

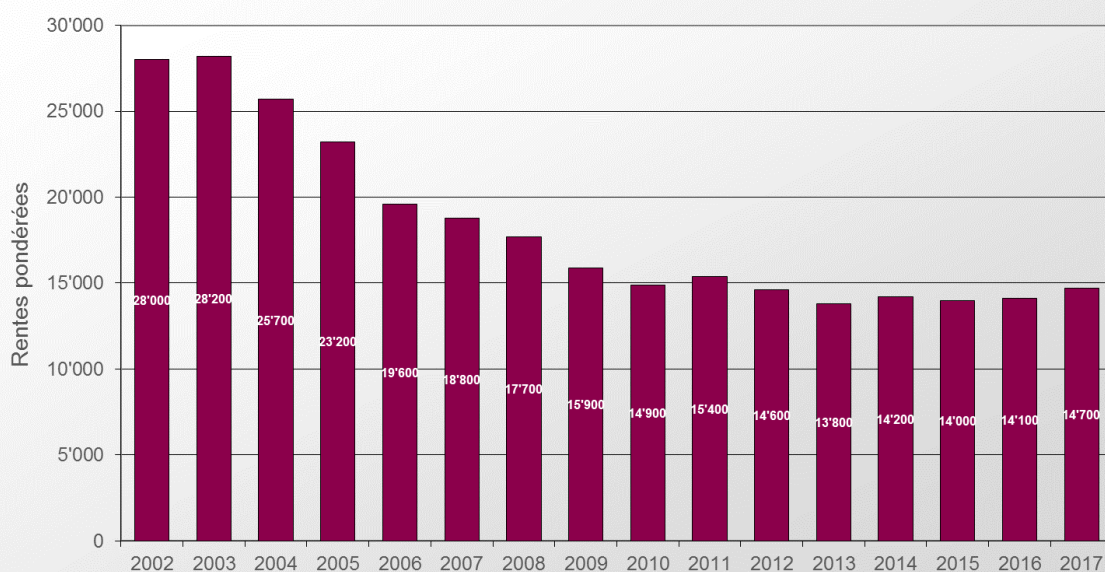
Le nombre de rentes pondérées continue de baisser

En 2017, le nombre de rentes en cours (en Suisse et à l'étranger) a baissé de 1900, soit 1 %, pour s'établir à 217 200. De janvier 2002 à janvier 2006, l'effectif des rentes était passé de 220 400 à 257 500. Le relèvement d'une année de l'âge de la retraite des femmes en 2004 a également contribué à cette augmentation, puisque les femmes qui touchaient une rente AI ont été moins nombreuses cette année-là à percevoir une rente de l'AVS. En revanche, depuis 2007, l'effectif des rentes ne cesse de baisser : de janvier 2006 à janvier 2018, il a diminué de 40 300 rentes pondérées (- 15,7 %).

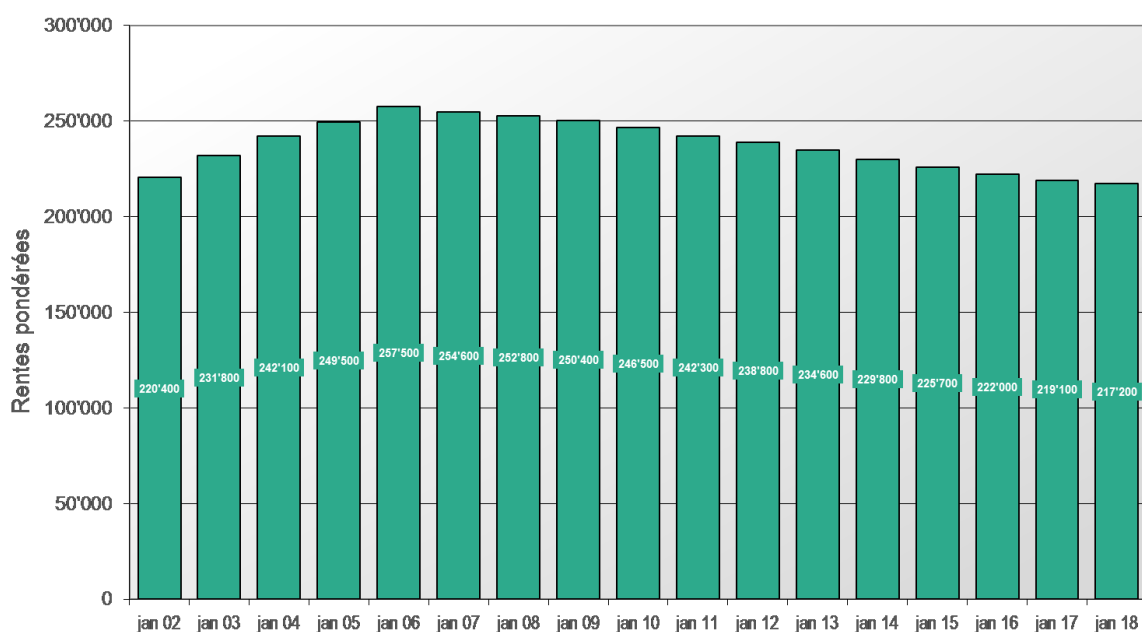
La 4^e révision de l'AI et la création des services médicaux régionaux ont permis de faire baisser régulièrement le taux de nouvelles rentes depuis 2004. La 5^e révision a encore accentué ce recul. Du coup, le déficit annuel de l'assurance a pu être réduit, passant de 1,7 milliard de francs en 2005 à environ 1 milliard en 2010.

Ce déficit a été compensé de 2011 à 2017 par le financement additionnel issu d'une augmentation temporaire de la TVA, correspondant à un montant d'environ 1 milliard de francs. À l'échéance du financement additionnel, soit à partir de 2018, l'AI devra, à long terme, présenter des comptes équilibrés et être en mesure de finir de rembourser sa dette envers l'AVS. C'est en 2018 que l'AI affichera ses dernières recettes provenant de la TVA, l'administration fiscale ne pouvant procéder au décompte définitif des produits de la TVA de 2017 qu'en 2018. Le premier exercice comptable de l'AI sans recettes provenant de la TVA sera donc 2019. La mise à jour des perspectives financières de l'AI jusqu'en 2035 sera publiée en juin.

Monitoring de l'AI: entrées en Suisse et à l'étranger



Monitoring de l'AI: effectifs en Suisse et à l'étranger



Versions linguistiques de ce document

Deutsche Version : «Anzahl IV-Neurenten weiterhin stabil»

Versione italiana: «Il numero delle nuove rendite AI rimane stabile»

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch

Secteur Données et analyses

+ 41 58 462 91 02

sekretariat.MASS@bsv.admin.ch